AA/III/ 17

ORIGINAL: français 18 mai 1966

BULL AUX INTERNATIONAUX RFUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

UNITED INTERNATIONAL BIRDI BUREAUX FOR THE PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY GENEVA, SWITZERLAND

GENEVE, SUISSE

SECOND COMMITTEE OF GOVERNMENTAL EXPERTS ON ADMINISTRATION AND STRUCTURE

DEUXIEME COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CONCERNANT DES QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL ET ADMINISTRATIF

Geneva, May 16 to 27, 1966 — Genève, 16 - 27 mai 1966

DECLARATION DE LA DELEGATION ITALIENNE CONCERNANT L'ARTICLE D(7)(a) DES PROJETS DE PROTOCOLES ADMINISTRATIFS (Document AA/III/4)

La Délégation italienne, pour les raisons qu'elle a exposées, déclare ne pas accepter le texte de la disposition (7), alinéa (a), de l'Article D des projets de Protocoles administratifs, à cause de l'imprécision de la rédaction de ce texte qui, en évitant de faire état des assurances du Gouvernement suisse au sujet des avances de fonds, établit une obligation à la charge de tout autre Etat.